

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 5 février 2024

Date de la convocation: 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, LE BOURHIS Guy, , GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude.

Pouvoirs : DAVY Jonathan a donné pouvoir à DUVAL Soazic, DELAHAYE Isabelle a donné pouvoir à GASTE Christèle

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

2024-04 - Sollicitation subvention DETR pour l'acquisition de matériels informatiques pour l'école élémentaire publique Georges Martinais

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Les équipements informatiques de l'école élémentaire publique Georges Martinais sont vieillissants. Dans l'objectif de procéder à leur renouvellement, il est envisagé – en concertation avec l'équipe pédagogique - de faire évoluer les modes d'accès aux outils numériques en se dotant d'une « classe numérique mobile » (correspondant à un mobilier mobile dédié regroupant plusieurs ordinateurs portables).

A la différence du fonctionnement actuel où l'ensemble d'une classe se déplace dans la salle informatique, cela permet d'amener les équipements informatiques aux élèves dans leur classe et ainsi faciliter de nouvelles pratiques pédagogiques.

Par ailleurs, plusieurs tablettes seraient acquises ainsi qu'un logiciel spécifique à l'éducation nationale (Edutab), permettant la gestion de la flotte de tablettes.

Le coût estimé de ce projet est estimé à 11 353 € HT (achat matériels et logiciel).

Le plan prévisionnel de financement est décomposé comme suit :

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses prévisionnelles	Montant H.T	Recettes prévisionnelles	Montant H.T
Matériels informatiques	11 353 €	Subvention DETR	2 838 €
		Autofinancement	8 515 €
Sous total	11 353 €	Sous total	11 353 €

Vu la commission unique du 22 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'opération d'acquisition de matériels et licence informatiques pour l'école élémentaire publique Georges Martinais,
- arrête les modalités de financement telles que définies ci avant,
- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR,
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Publié le - 7 FEV. 2024

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 035-213500598-20240205-202404-DE

Adopté à l'unanimité, 27 Pour : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, LE BOURHIS Guy, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAUT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance: Murielle DENIS



Madame le Maire, Christèle GASTÉ

